

CONCOURS INTERNES DE LA SGP

Règlement 2024

v.25.01

Les concours internes organisés par la Société Genevoise de Photographie (SGP) se veulent conviviales et constructifs. Ils ont pour objectifs de stimuler ses membres à créer de belles images et à les aider à progresser dans leur travail photographique.

Nouveautés 2024 en bref

- ⇒ Ajout des thèmes « *Photographie de rue* » et « *Images générées par l'intelligence artificielle* », ces dernières étant autorisées uniquement dans ce thème
- ⇒ Ajout des séries numériques dans le concours séries
- ⇒ Possibilité de rester anonyme après le jugement

I. Généralités

- Chaque membre de la SGP peut participer aux concours internes.
- Chaque participant(e) doit être l'auteur de ses images et celles-ci doivent refléter son travail personnel.
- En dehors du thème « *Images générées par l'intelligence artificielle* », les images générées par une intelligence artificielle sont interdites.
- Les images refaites presque à l'identique d'images déjà jugées ne sont pas acceptées.
- Les membres peuvent présenter aux concours des images déjà présentées dans le cadre des autres activités de la SGP (ateliers, faites voir, retour sur...)
- Les images sélectionnées à un concours d'un niveau supérieur à celui de la SGP, comme par exemple le concours PHOTOSUISSE, ne peuvent pas être soumises aux concours internes.
- La SGP organise les concours internes suivants :
 1. Concours images numériques
 2. Concours images imprimées
 3. Concours séries imprimées et numériques
 4. Concours images numériques à thème imposé

Les dates limites de soumission des images et les dates de présentation des résultats sont indiquées sur le [site internet](#) et dans le magazine de la SGP.

- Vous pouvez nous contacter à concours@sgp-geneve.ch

II. Préparation et transmission des images

Les images doivent être envoyées à concours@sgp-geneve.ch en pièce jointe d'un email contenant votre nom et prénom, ainsi que le titre des images, et leurs thèmes pour les concours images numérique et images imprimées.

Vos images sont toujours jugées anonymement par les juges. Une fois le jugement effectué, vous pouvez décider soit (1) de lever cet anonymat, soit (2) de conserver cet anonymat.

- (1) Lever l'anonymat permet à votre image d'avoir un auteur connu, notamment au moment de l'annonce des résultats. Cela vous permet aussi d'être classé et d'obtenir des prix. Pour assurer votre anonymat au moment du jugement, vous devez choisir un code à cinq chiffres de votre choix (voir exemples plus bas). Vous pourrez changer votre code d'un concours à un autre.
- (2) Conserver votre anonymat vous permet d'avoir votre image jugée et présentée lors de la séance des résultats sans mention de son auteur. Faute d'auteur, elle ne pourra pas être diffusée au-delà de la séance des résultats, comme par exemple dans le magazine de la SGP. Elle ne contribuera pas non plus à votre classement annuel et ne vous permettra pas d'obtenir un prix. Pour assurer votre anonymat au-delà du jugement, à la place du code à cinq chiffres, écrivez le mot « Anonyme » au début du titre de votre image. Par exemple : Anonyme _nature_libellule bleue.jpg.

Pour les concours d'images numériques

- Nombre maximum d'images : 2 images par concours
- Format du fichier : JPG
- Dimension de l'image : 1400 pixels pour le côté le plus long
- Titre de l'image : libre, utilisez des espaces entre les mots
- Thème de l'image : choisissez parmi la liste des thèmes dans la rubrique « Thèmes » ci-dessous, sauf pour le concours thème imposé
- Nom de l'image : code_thème_titre. Par exemple : 12345_nature_libellule bleue.jpg. Lorsque le thème est imposé, n'indiquez pas de thèmes dans le nom de vos images. Par exemple : 12345 _libellule bleue.jpg.

Pour le concours d'images imprimées

- Nombre maximum d'images : 4 images
- Format de l'impression : libre avec ou sans passe-partout, dont l'épaisseur est libre
- Dimension de l'image : maximum 50 cm pour le côté le plus long, passe-partout inclut
- Titre de l'image : libre, utilisez des espaces entre les mots
- Thème de l'image : choisissez parmi la liste de thème dans la rubrique « Thèmes » ci-dessous
- Nom de l'image : écrivez au dos de l'image imprimée le code à 5 chiffres, le thème et le titre, dans le sens de la lecture de l'image. Par exemple : 1234 Nature Libellules
- Envoyez aussi vos images par e-mail : nommées à l'identique, en JPG et de 1400 pixels pour le côté le plus long
- Déposez vos images imprimées lors de la séance du lundi à la date de dépôt fixée

Pour le concours séries imprimées et numériques

Les séries imprimées et numériques sont jugées séparément. Vous pouvez donc soumettre deux séries imprimées et deux séries numériques. Dans le concours séries, le travail en groupe est autorisé. Le terme « participant » correspond donc ici soit à un membre soit à un groupe de membres. Un membre d'un groupe peut être l'auteur d'une

ou plusieurs images de la série. Voir « définition d'une série » ci-dessous pour plus de détails.

Commun aux séries imprimées et numériques

- Nombre maximum de séries : 2 séries par participant
- Nombre d'images par série : entre 5 et 7 images
- Définition d'une série : voir ci-dessous « Définition d'une série »
- Titre de l'image : libre, donnez un titre unique à l'ensemble de votre série
- Thème de la série : les thèmes ne s'appliquent pas aux séries

Propre aux séries imprimées

- Format de l'impression : voir ci-dessus « Pour le concours d'images imprimées »
- Dimension de l'image : idem
- Nom de la série : Au dos de chaque image doit figurer le code à 5 chiffres et le titre de la série. Par exemple : 12345 Bretagne.
- Disposition de la série : vous pouvez définir un ordre de lecture de votre série en ajoutant un chiffre après le titre. Par exemple : 12345 Bretagne 1, 12345 Bretagne 2, etc. Vous pouvez aussi préciser la disposition des images en ajoutant un croquis dessiné sur une feuille à part ou au dos de la première image.
- Envoyez aussi les images de la série par e-mail : nommées à l'identique, en JPG et de 1400 pixels pour le côté le plus long.
- Déposez la série lors de la séance du lundi à la date fixée.

Propre aux séries numériques

- Format de la série : soumettez votre série sous forme d'un « tableau ». Le tableau est une image dans laquelle les images de la série sont disposées. Le tableau peut être créé, par exemple, à partir d'Affinity photo, Photoshop ou PowerPoint. Vous pouvez télécharger des tableaux du [concours Münsingen](#), par exemple.
- Format et dimension du tableau : JPG et de 1400 pixels pour le côté le plus long
- Envoyez chacune des images de la série en plus du tableau par e-mail : les images nommées dans leur ordre de disposition (par exemple 12345 Bretagne 1, 12345 Bretagne 2...), en JPG et de 1400 pixels pour le côté le plus long.

Définition d'une série

Une série est un ensemble de 5 à 7 images qui doit constituer une illustration créative d'un sujet précis. Chaque image participe à la cohérence de l'ensemble, tout en apportant un plus significatif. L'uniformité du thème est un critère majeur dans l'établissement de la note finale.

On distingue 3 types de séries :

- La série de type « statique » : par exemple, une couleur qui revient sur chaque image, un objet, des portraits, etc.
- La série de type « progressif » : le même sujet évolue d'image en image. Par exemple, pour un objet : du plus global au plus précis, ou pour un paysage : du plus vaste jusqu'au détail, etc.

- La série de type « narratif » : une scène animée se déroule d'image en image (temporalité de la scène). On peut considérer que le reportage en fait partie.

Pour les séries de type « statique », c'est l'homogénéité qui est la valeur dominante : format, sujet, traitement, couleur ou Noir & Blanc, etc.

Pour les séries de types « progressif » et « narratif », ce sont l'homogénéité et la cohérence du fil conducteur ou de la temporalité qui dominent.

III. Les Thèmes

La définition de thème pour les concours a pour but de simplifier le travail des juges et de permettre un meilleur jugement des photographies soumises.

À l'exception des concours séries et concours thème imposé, les concurrents doivent indiquer pour chacune de leurs images un thème. Si une photo n'a pas de thème, elle est exclue du concours. Les juges peuvent modifier le thème s'ils le trouvent inapproprié. Il n'est pas autorisé de faire concourir une image dans plusieurs thèmes.

Charme et beauté

Dès l'invention de la photographie, le nu est apparu comme le fruit défendu ; tantôt romantique et pudique, tantôt érotique ou polisson, il n'a cessé de hanter la chambre noire du photographe. Déshabiller un corps en photographie, c'est le revêtir d'un habit de lumière.

Création numérique

On distingue la création numérique du travail de retouche ordinaire qui vise à améliorer une photo sans changer le sens global de l'image. Une retouche ordinaire modifie le cadrage, l'exposition, la tonalité, supprime un détail gênant, etc. En revanche, lorsqu'on prélève un élément d'une image pour l'ajouter à une autre, lorsqu'on remplace un ciel uniformément bleu par un ciel tourmenté, par exemple, on est dans la création numérique. La surimpression, ou superposition d'images, obtenue à la prise de vue ou en post-traitement, entre également dans la création numérique.

Pénétrez dans le royaume de la création numérique, dans l'ancre des sorciers de l'image, dans l'univers du virtuel et de sa palette graphique. Naturellement, il faut prendre des risques, mais si vous souhaitez être créatifs, vous devrez tout risquer.

Graphisme et Architecture

Plaisir de la forme qui s'enroule, se déroule, charme et envoûte. Hymne à la beauté des lignes, au choc des couleurs et à l'entrelacement des perspectives. Nous voici dans le royaume de l'esthétique et du graphisme où vous réglez en maîtres. Vous jouez avec la couleur, mais vous n'abandonnez peut-être pas le Noir & Blanc. La forme l'emporte pour notre plus grand émoi. C'est la section des artistes et tout vous est permis si vous parvenez à capter notre regard avec vos mises en scène ultra sophistiquées ou totalement épurées !

IA (Images générées par l'intelligence artificielle)

Ce thème a pour but de vous familiariser avec la possibilité de générer par l'IA des images simulant des photographiques. Quel que soit le générateur utilisé, ces images ne sont pas des photographies, car une photographie est l'art de capturer la lumière sur un support sensible, comme un film ou un capteur numérique. Les images qui sont présentées dans ce thème ne doivent pas avoir été faites avec un appareil photos, mais avoir été

entièrement faites avec un générateur d'IA. La mention claire et sans ambiguïté de l'utilisation de l'IA pour générer une image, permet d'éviter la confusion et l'interprétation fautive et/ou abusive de l'image. En utilisant ce thème clairement, et en indiquant de manière appropriée que les images ont été générées par l'IA, cela permet d'éviter le doute sur leur éventuelle manipulation et origine. Les aspects artistiques, originaux et créatifs, bien que sujet à discussion, restent tout même présents, notamment car c'est un être humain qui donne des instructions au générateur d'IA. Le jugement de ces images sera fait selon des critères spécifiques.

Nature (faune, insecte, flore, macro, etc.)

Dans un monde de plus en plus virtuel, la photographie de nature montre la richesse, la diversité, l'incroyable vitalité de la faune et de la flore, mais aussi sa fragilité. La vraie richesse de la nature est dans le détail.

Nature morte, objet/s (table top)

Une nature morte est un genre artistique, principalement pictural, qui représente des éléments inanimés (aliments, gibiers, fruits, fleurs, objets divers...) organisés d'une certaine manière dans le cadre défini par l'artiste, souvent dans une intention symbolique.

Charles Sterling, spécialiste de la nature morte, en propose la définition suivante : « Une authentique nature morte naît le jour où un peintre prend la décision fondamentale de choisir comme sujet et d'organiser en une entité plastique un groupe d'objets. Qu'en fonction du temps et du milieu où il travaille, il les charge de toutes sortes d'allusions spirituelles, ne change rien à son profond dessein d'artiste : celui de nous imposer son émotion poétique devant la beauté qu'il a entrevue dans ces objets et leur assemblage. »

Paysage (montagne, mers, villes, paysages industriels, etc.)

Saturé d'images de paysage, notre œil s'ennuie devant la plupart des photographies qui reproduisent des vues « esthétisantes » donnant l'impression de « déjà-vu », comme si on les connaissait avant même de les découvrir. Ce type d'images peut facilement décevoir l'attente du photographe averti. Pourtant l'œil insatiable ne cesse de désirer des photos de paysages comme s'il était en quête de l'image qui lui redonne l'envie de voir, celle qui surprend, qui va au-delà de ses attentes.

Photographie abstraite

Une image abstraite se définit par l'absence d'un sujet évident comme il l'est dans une image figurative. Elle est une transformation du réel et laisse place à l'imagination et la sensibilité du créateur comme à celles de l'observateur.

La photographie abstraite n'est pas une création sans règle mais bien une image construite. Composition des formes, couleur, lumière sont d'autant plus prégnantes qu'aucun sujet ni signification prédéfinis n'accrochent immédiatement le regard.

Photographie de rue

On peut résumer la photographie de rue à 3 ingrédients.

Elle se déroule, tout d'abord, en extérieur, dans l'espace public urbain au sens large : rue, parcs, manifestations diverses, etc. Ensuite, les images doivent être prises sur le vif, de manière spontanée, sans mise en scène ou de modèles qui posent. Enfin, les photos sont là pour capter la présence humaine, de manière directe ou indirecte. Ça peut être quelqu'un qui passe juste devant le photographe, ou bien une ombre, une silhouette, ainsi que des objets d'origine humaine.

Portrait

Par portrait, on entend une image qui présente un individu ou un animal, de telle sorte qu'on puisse en distinguer les traits, capter son regard et/ou saisir une expression qui révèle sa personnalité. En revanche, l'image d'une personne dans l'exercice de son métier, dont on ne distinguerait pas vraiment le visage, pourrait être reclassée dans le thème reportages.

Aller plus loin, au plus profond... creuser, fouiller l'âme, débusquer les fantômes, réveiller les tumultes, les bonheurs surannés, les malheurs oubliés, les amours perdus, surprendre les envies, les peurs, deviner les désirs, sentir le soufre âpre, happer les odeurs désuètes, se balancer dans la cage et entendre les cris et les éclats de rires, c'est bien de cela dont il s'agit quand on fait un portrait de l'autre : l'inscrire à tout jamais tel qu'on le voit et non pas comme il voudrait être vu.

Reportage (sport, voyage, etc.)

Comme la photographie de sport ou la photographie de voyage, le photoreportage consiste à raconter une histoire en capturant des instants éphémères qui peuvent disparaître en une fraction de seconde. Contrairement à de nombreuses autres formes de photographie, on ne peut pas préparer l'instant, ni photographier la même scène plusieurs fois à la recherche de la perfection. On peut anticiper et prévoir, mais fondamentalement, la photographie de reportage repose sur l'intention, l'observation, le timing et la précision. Maîtrisez ces éléments et vous serez agréablement surpris des résultats.

IV. Droits

- Chaque participant est responsable de ce qui figure sur ses photos, dégageant la SGP de toute responsabilité.
- La propriété et les droits des images sont et demeurent à leurs auteurs. La SGP est en droit d'utiliser et de publier gratuitement les photos présentées sur tous canaux de communication, y compris les publications imprimées et numériques éditées et diffusées par des tiers dans le cadre de leur promotion, avec pour obligation d'indiquer toujours le nom de leur auteur. La SGP ne pourra en aucune manière céder, sans l'accord des auteurs, les droits d'usage à des tiers.
- Les organisateurs des concours ou le jury se réservent le droit de demander des informations complémentaires aux participants, comme par exemple les EXIF.
- La participation à un concours interne implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. La participation au concours est possible selon les dispositions de ce règlement.
- Les organisateurs des concours ou le jury peuvent mettre hors concours des images qui ne respectent pas les conditions énoncées dans ce règlement.

V. Jugement

La notation des images est le fruit d'un travail avisé et structuré de la part de juges expérimentés. Toutes les images des différents concours sont notées par un jury composé de trois à quatre photographes professionnels et confirmés de la SGP, choisis parmi des membres qui ne participent pas au concours. Les organisateurs des concours peuvent présenter des images aux concours, mais n'interviennent pas dans le jugement. Toutes les images sont jugées de manière anonyme et commence le jugement avec la note maximum de 10 sur 10 avant, d'éventuellement, perdre des points de par l'analyse du jury.

Chaque juge dispose de 10 points. La répartition des points se fait selon des critères pondérés en fonction du thème de l'image, plus d'un éventuel coup de cœur.

Neuf points sont donnés en fonction des critères suivants :

- **Critère 1 : Cadrage et composition**
Par ex., le cadrage et la composition mettent-ils en valeur le sujet ?
- **Critère 2 : Aspect technique de la prise de vue et du post-traitement**
Par ex., la profondeur de champ est-elle pertinente ?
- **Critère 3 : Aspect artistique et esthétique**
Par ex., l'auteur a-t-il fait des choix (lumière, cadrage, etc.) qui apporte une dimension artistique ou esthétique particulière à l'image?

Chaque critère est noté sur 3 points. Chaque juge dispose d'un dixième point attribué ou pas sur un coup de cœur. Une moyenne des notes des juges est ensuite établie.

Si tout est fait dans ce règlement pour assurer un maximum d'impartialité et d'objectivité dans la notation, une part de subjectivité demeure inévitable. Des biais cognitifs sont connus dans toutes formes de jugements et dans le domaine des arts, la sensibilité personnelle peut jouer un rôle important. Les juges s'efforcent de rester le plus objectif possible, notamment en limitant l'expression de leurs sensibilités personnelles à l'attribution de leur coup de cœur.

Le juge professionnel veillera à participer à la soirée de présentation des résultats pour expliquer le jugement. Si un participant ne peut pas être présent le soir des résultats, il peut demander aux organisateurs du concours le résumé des commentaires des juges.

VI. Prix

En fin d'année, les images et séries primées reçoivent un prix. Pour qu'une image ou une série soit primée, elle doit avoir figuré sur le podium et avoir obtenu au moins 8 points. Des prix et challenges peuvent également être attribués aux participants ayant obtenus le meilleur classement annuel ou la meilleure note dans un style d'image donnée.

Les prix suivants sont décernés :

- Au podium image numérique (tous thèmes confondus)
- Au podium image imprimée (tous thèmes confondus)
- Au podium du classement des Séries imprimées
- Au podium du classement des Séries numériques
- Au photographe ayant obtenu le plus de points (par addition des points obtenus sur tous les concours de l'année)
- Challenge *Ernest Rouiller* à la meilleure image projetée en couleur
- Challenge *Alfred Guignard* au meilleur agrandissement en couleur, thème nature
- Challenge *Henri Bondallaz* au meilleur agrandissement monochrome
- Challenge *Luc Buscarlet* à la meilleure image projetée monochrome